

A2MICILE MACON

Société à responsabilité limitée de 2.000 Euros
Siège social : 9 Place de la Préfecture 71000 MACON

794 041 376 RCS MACON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 29 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf septembre à dix-sept heures,

Les associés de la société A2MICILE MACON se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation verbale de la gérance.

Sont présents :

*** La société A2MICILE EUROPE SAS,**

Représentée par son Directeur Général, Vincent CHAULET,
Titulaire de douze parts sociales en pleine propriété, ci

12 parts

*** Monsieur Fabien Basset,**

Né le 27 juillet 1982 à LYON (69), de nationalité française
Titulaire de SIX parts sociales, ci

6 parts

*** Monsieur Luc SEGUIN,**

Né le 17 juin 1982 à SAINT REMY (71), de nationalité française,
Titulaire d'UNE part sociale, ci

1 part

*** Monsieur Franck THOUNY**

Né le 26 octobre 1977 à la SEYNE SUR MER (83), de nationalité française
Titulaire d'UNE part sociale, ci

1 part

Et

Laure BULGARELLI née le 20/10/1982 à Montpellier, en sa qualité de Présidente de la société LALOLU, SAS au capital social de 1000 euros, ayant son siège social au LE CLOS DES CEDRES - 01390 SAINT ANDRE DE CORCY, immatriculée au RCS de BOURG EN BRESSE sous le numéro 979 819 422,

L'Assemblée est présidée par Monsieur Fabien BASSET, en sa qualité de Gérant associé.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Mode de consultation,
- Autorisation de cession de parts sociales,
- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement du gérant démissionnaire, détermination de ses pouvoirs.
- Accompagnement de la nouvelle gérante dans ses fonctions de reprise de la société A2micile MACON.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Les associés prennent acte de la convocation verbale de la gérance. En conséquence, l'Assemblée, comprenant tous les associés, sans exception, présents et propriétaires de la totalité des actions composant le capital social, déclarent bonne et valable la convocation faite par la gérance aux associés à l'effet d'y assister, sans qu'aient été observés les délais et modes légaux et statutaires de convocation, couvre expressément toutes irrégularités résultant de cette circonstance, et renonce à se prévaloir d'aucune nullité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale :

- après avoir pris connaissance du souhait manifesté par Monsieur Fabien BASSET de céder les six (6) parts lui appartenant dans la Société A2micile MACON à la Société LALOLU, SAS au capital de 1.000 Euros, ayant son siège social à LE CLOS DES CEDRES - 01390 SAINT ANDRE DE CORCY, immatriculée au RCS de BOURG EN BRESSE sous le numéro 979 819 422 et représentée par Mme Laure BULGARELLI en sa qualité de Présidente,
- et pris acte que, toute cession des actions de la société au profit d'un tiers est soumise à une procédure d'agrément prévue à l'article 11 partie 2 "Agrément des cessions" des statuts,
- Et après en avoir délibéré,
- Agrée la cession des six (6) parts appartenant à Fabien BASSET au profit de la société LALOLU qui devient nouvelle associée de la société A2micile MACON

- Prend acte que chacun des associés a renoncé individuellement et irrévocablement, ce jour, aux formes et délais de l'exercice du droit de préemption fixés par l'article 12 des statuts et de la procédure d'agrément fixée par l'article 13 des statuts,

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Fabien BASSET de son mandat de Gérant, à compter du 30.09.2023 :

- dispense Fabien BASSET d'effectuer tout préavis et de notifier sa démission dans des conditions de forme particulière.
- nomme en qualité de nouvelle Gérante à compter de 30.09.2023, pour une durée indéterminée :

Madame Laure BULGARELLI née le 20/10/1982 à Montpellier et demeurant au Le Clos des Cèdres – 01390 SAINT ANDRE DE CORCY, laquelle accepte les fonctions de Gérante et déclare n'être atteinte d'aucune incompatibilité, ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

La Gérante est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société ; elle les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi et les statuts aux associés.

Sa rémunération éventuelle sera fixée lors d'une prochaine assemblée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte que Madame Laure BULGARELLI, bénéficiera d'un accompagnement de Monsieur Fabien BASSET, dans ses nouvelles fonctions de Gérante de la société A2micile MACON.

L'accompagnement dans le cadre de la reprise de la société a été défini pendant une période de 30 jours, à compter de du 1er octobre 2023.

La rémunération de Monsieur Fabien BASSET relatif à cet accompagnement aura lieu sur la dernière fiche de paie, selon la dernière rémunération mensuelle.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant démissionnaire et la nouvelle Gérante.

Fabien BASSET

« bon pour démissions des fonctions de Gérant »

Bon pour démission des fonctions de Gérant

Fabien BASSET

✓ Certified by  yousign

Monsieur Luc SEGUIN

Luc SEGUIN

✓ Certified by  yousign

A2MICILE EUROPE,

Représentée par son Directeur Général,
Vincent CHAULET

Vincent CHAULET

✓ Certified by  yousign

Franck THOUNY

Franck THOUNY

✓ Certified by  yousign

Laure BULGARELLI

« Bon pour acceptation des fonctions de Gérante »

Bon pour acceptation des fonctions de Gérante

BULGARELLI Laure

✓ Certified by  yousign

SAS LALOLU

Représentée par sa Présidente Laure BULGARELLI

BULGARELLI Laure

✓ Certified by  yousign